

Interventions sur la voirie

AMIANTE : COMMENT GÉRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS



8 h 30 - 12 h 45

Ouverture de la journée d'étude

↳ David ZAMBON, Directeur général, IDRRIM

Quelle est l'ampleur du risque ? Quelles responsabilités et obligations s'imposent aux maîtres d'ouvrages ?

• Prévention des risques liés à l'amiante : quelles nouvelles responsabilités pour les maîtres d'ouvrage

- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 sur le repérage avant travaux :
quelles précisions attendre des arrêtés
- Autres évolutions réglementaires 2018-2020

↳ Sylvie LESTERPT, Cheffe du pôle amiante, DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

• Quels amiantes dans les routes

- Pourquoi de l'amiante dans les routes ? Quels sont les différents types d'amiante ?
Quels risques représentent-ils ?
- Comment savoir s'il y a de l'amiante dans ma route ou dans mon projet de route
- Quelles conséquences et quelles analyses
- Et la suite ? On parle de fragments de clivage, de particules minérales allongées...
de silice

↳ Marianne CHAHINE, Directrice technique du domaine géotechnique, CEREMA

• Le diagnostic en cas de travaux sur les réseaux enfouis : qui a l'obligation de les réaliser

- Point réglementaire
- Décryptage de cas de report de l'obligation de diagnostic sur les occupants
de la voirie

↳ Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé, CABINET SEBAN & ASSOCIÉS

Échantillonnages, prélèvements et analyses : quelles modalités de repérage respecter

• Comment choisir un diagnostiqueur au regard des responsabilités du maître d'ouvrage

- Les clés pour éviter les erreurs courantes d'un CCTP
- Quels critères pour choisir les diagnostiqueurs chargés des prélèvements
et des analyses (Conformité réglementaire du diagnostiqueur)
- À quoi s'attendre en termes de délais de mise en œuvre et d'estimation
des coûts de l'opération
- Quel accompagnement en amont (analyse des situations de travaux envisagés)
et en post analyse (les bonnes solutions au moindre coût)

↳ Patrick BALAY, Président et directeur technique, BÂTEXPERT

14 h - 17 h 15

• Comment gérer les analyses et interpréter les résultats

- Comment constituer et gérer une base de données à l'échelle d'une métropole
- Que faire si les résultats sont hétérogènes sur une même section

↳ Marc COURBOT, Ingénieur voirie déplacements, LILLE MÉTROPOLE et Co-animateur
du groupe de travail « Voirie-Espaces publics et ouvrages d'art », AITF

• Gestion du patrimoine routier amianté : retour d'expérience du conseil départemental 62

- Obligations du maître d'ouvrage
- Quelles actions mises en place par le département 62 pour les routes
et les ouvrages d'art : diagnostic, commande, résultat
- Retour d'expérience sur le chantier de la RD 901 : rabotage et remplacement
d'une couche de roulement amianté

↳ Fabrice GAWEL, Directeur Adjoint, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Quelle démarche de prévention pour limiter l'exposition des travailleurs lors des travaux

• Retour d'expérience sur les mesures de fibres d'amiante dans l'air

- Les mesures d'amiante, un processus global assez complexe
- Comment garantir la meilleure représentativité possible des mesures. Panorama
des difficultés pouvant être rencontrées
- Quelle stratégie d'échantillonnage mettre en place. Quels sont les points
de vigilance lors de la réalisation des analyses

↳ Christine BUGAJNY, Responsable du groupe Air bruit vibrations, CEREMA

• Analyse de la stratégie de prévention de Bordeaux Métropole

- Avec quelle démarche en matière de diagnostic la Métropole de Bordeaux a-t-elle
entrepris la prévention amiante
- Présentation d'un guide qui synthétise les obligations et recommandations
à mettre en œuvre sur les chantiers de voirie sur la base de la réglementation
en vigueur

↳ Philippe GODART, Chef du centre expertise voirie, BORDEAUX MÉTROPOLE

Journée animée par Isabelle VERBAERE,

Journaliste, Techni.Cités/La Gazette des communes

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

[https://evenements.infopro-digital.com/gazette-](https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5)

[des-communes/journees-d-etudes-st-5](https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5)

Journée d'étude « Interventions sur la voirie »

OU AU VERSO



Interventions sur la voirie

AMIANTE : COMMENT GÉRER LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 € HT (468 € TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

Informations inscriptions multiples, rendez-vous sur :

<https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5>

Journée d'étude « Interventions sur la voirie »,
tarifs d'inscription

➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 10/10/2018

- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :
Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>



INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com